

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
11 JANVIER 2022**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 décembre 2021
 - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire - spéciale Budget et PTI du 23 décembre 2021
 - 3.3 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 23 décembre 2021
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Aucun
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des revenus et des dépenses - Décembre 2021
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 décembre 2021
 - 6.3 Autorisation - Paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2022
 - 6.4 Autorisation - Programme d'emploi d'été Canada
 - 6.5 Autorisation - Abrogation de la résolution no.2021-08-177
 - 6.6 Autorisation - Mandat de services juridiques à forfait pour l'année 2022
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Règlement no.505 - Dépôt des certificats du responsable des procédures référendaires - Procédure référendaire du 20 décembre 2021 au 6 janvier 2022
 - 7.2 Règlement no.506 - Dépôt des certificats du responsable des procédures référendaires - Procédure référendaire du 20 décembre 2021 au 6 janvier 2022
 - 7.3 Adoption - Règlement no.505 portant sur un amendement du règlement de zonage no.452 de façon à autoriser les quais de déchargement dans la zone A-106
 - 7.4 Adoption - Règlement no.506 portant sur un amendement du règlement de zonage no.452 de façon à préciser les marges applicables dans le couloir de la Montée Douglass.
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt Rapport annuel - 2021
 - 8.2 Dépôt Rapport mensuel - décembre - 2021
 - 8.3 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du CCU - 6 décembre 2021
 - 8.4 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du CCU - 21 décembre 2021
 - 8.5 Demande de dérogation mineure no.2021-002 - 119, rang Cyr - Lot numéro 5 826 347 du cadastre du Québec
 - 8.6 Demande de dérogation mineure no.2021-003 - Lot no.5 826 122 du cadastre du Québec
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Décembre 2021
 - 9.2 Autorisation - Reconnaissance de la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville en matière de gestion intégrée des matières résiduelles
 - 9.3 Autorisation - Achat d'abrasif - Saison hiver 2021-2022

- 9.4 Autorisation - Usine d'épuration : Remplacement d'un disjoncteur principal du poste de pompage de Napierville
- 9.5 Autorisation - Dépenses pour les tests d'échantillonnage d'eau potable pour 2022
- 9.6 Autorisation - Programmation TECQ version 1
- 9.7 Autorisation - Mandat de réalisation des plans et devis pour la réfection de la Grande ligne du rang Double section Est
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Autorisation - Achat d'aménagement récréatif pour le parc Michel Dumouchel
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Aucun
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 11 janvier 2022 à 20h00 par vidéoconférence tel que prescrit par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

2022-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Maurice Boissy,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 6.6. - Autorisation - Mandat de services juridiques à forfait pour l'année 2022
- 9.7. - Autorisation - Mandat de réalisation des plans et devis pour la réfection de la Grande ligne du rang Double section Est
- 10.1. - Autorisation - Achat d'aménagement récréatif pour le parc Michel Dumouchel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-01-003 Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Jean-François Boire,
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-004 Procès-verbal - Séance extraordinaire - spéciale Budget et PTI du 23 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette,

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire - spéciale Budget et PTI du 23 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-005 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 23 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant,

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

La séance se déroulant en vidéoconférence, les citoyens avaient la possibilité de soumettre par écrit leurs questions. Aucune question n'ont été soumises au conseil municipal

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et des dépenses - Décembre 2021

2022-01-006 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 décembre 2021

Sur proposition de M. Michel Monette,

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 décembre 2021 au montant de 142,318.08\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-007 Autorisation - Paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2022

01. Considérant que selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

02. Considérant qu'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de fonctionnement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement des dépenses incompressibles suivantes :

Rémunération - maire et conseillers
Rémunération des employés
Cotisations de l'employé et de l'employeur
C.S.S.T.
Frais de poste
Téléphone, cellulaire, internet, système de sécurité
Assurances
Électricité et chauffage - Édifices municipaux
Immatriculation des véhicules
Éclairage des rues - électricité
Électricité - purification et traitement de l'eau
Quote-part (Toutes quote-part de la MRC et à la municipalité de Napierville)
Essence des véhicules municipaux
Sûreté du Québec
Obligations financières relatives aux dettes contractées

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-008 Autorisation - Programme d'emploi d'été Canada

01. Considérant la disponibilité de subventions dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2022;

02. Considérant l'intérêt des membres du conseil de réserver les sommes disponibles pour la Municipalité;

Il est proposé par M. Jean-François Boire
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du Programme d'Emploi d'Été Canada 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-009 Autorisation - Abrogation de la résolution no.2021-08-177

01. Considérant l'adoption de la résolution no.2021-08-177 adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du conseil du mois d'août 2021;

02. Considérant que de nouvelles informations favorise l'accession des lots orphelins au processus de vente pour taxes pour faciliter la gestion de ces dossiers;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'abroger la résolution no.2021-08-177 et tout ses effets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-010 Autorisation - Mandat de services juridiques à forfait pour l'année 2022

01. Considérant la volonté du conseil municipal d'obtenir des services juridiques à forfait;
02. Considérant une offre de service transmis par Me Jean-Pierre St-Amour de Trivium avocats;
03. Considérant que l'offre de service transmis est d'un montant de 2,600\$ taxes en sus.

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un mandat de services juridiques à forfait d'un montant de 2,600\$ taxes en sus à Me Jean-Pierre St-Amour de Trivium Avocats.

De transmettre la présente résolution à Me Jean-Pierre St-Amour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2022-01-011 Règlement no.505 - Dépôt des certificats du responsable des procédures référendaires - Procédure référendaire du 20 décembre 2021 au 6 janvier 2022

01. Considérant le processus d'adoption du règlement no.505;
02. Considérant la tenue d'une procédure référendaire qui s'est tenue du 20 décembre 2021 au 6 janvier 2022;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer le dépôt du certificat du responsable de la procédure référendaire qui s'est tenue du 20 décembre 2021 au 6 janvier 2022, concernant le règlement no.505 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à autoriser les quais de déchargement dans la zone A-106;

Qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été déposée dans le cadre de cette procédure;

Qu'en conséquence, le susdit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-012 Règlement no.506 - Dépôt des certificats du responsable des procédures référendaires - Procédure référendaire du 20 décembre 2021 au 6 janvier 2022

01. Considérant le processus d'adoption du règlement no.506;
02. Considérant la tenue d'une procédure référendaire qui s'est tenue du 20 décembre 2021 au 6 janvier 2022;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer le dépôt du certificat du responsable de la procédure référendaire qui s'est tenue du 20 décembre 2021 au 6 janvier 2022, concernant le règlement no.506 portant sur un amendement du règlement de zonage no.452 de façon à préciser les marges applicables dans le couloir de la Montée Douglass;

Qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été déposée dans le cadre de cette procédure;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Qu'en conséquence, le susdit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-013 Adoption - Règlement no.505 portant sur un amendement du règlement de zonage no.452 de façon à autoriser les quais de déchargement dans la zone A-106

01. Considérant l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant à la municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;
02. Considérant que la municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;
03. Considérant que le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;
04. Considérant que ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;
05. Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;
06. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire de novembre;
07. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire de novembre;
08. Considérant la tenue d'une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours comme mesures de remplacement;
09. Considérant qu'un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du mois de décembre;
10. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.505 portant sur un amendement du règlement de zonage no.452 de façon à autoriser les quais de déchargement dans la zone A-106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-014 Adoption - Règlement no.506 portant sur un amendement du règlement de zonage no.452 de façon à préciser les marges applicables dans le couloir de la Montée Douglass.

01. Considérant l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant à la municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;
02. Considérant que la municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;
03. Considérant que le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;
04. Considérant que ce règlement contient des dispositions concernant son application et

son administration;

05. Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

06. Considérant les annexes joint au présent règlement;

07. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du mois de novembre;

08. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du mois de novembre;

09. Considérant qu'un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

10. Considérant la tenue d'une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours comme mesures de remplacement;

11. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.506 portant sur un amendement du règlement de zonage no.452 de façon à préciser les marges applicables dans le couloir de la Montée Douglass.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt Rapport annuel - 2021

Dépôt Rapport mensuel - décembre - 2021

Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du CCU - 6 décembre 2021

Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du CCU - 21 décembre 2021

2022-01-015 Demande de dérogation mineure no.2021-002 - 119, rang Cyr - Lot numéro 5 826 347 du cadastre du Québec

01. Considérant que Monsieur Michel Chapadeau a déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 119, rang Cyr, à St-Cyprien-de-Napierville, portant le numéro de lot 5 826 347 du cadastre du Québec;

02. Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 2021-21-13, à l'effet de refuser cette dérogation mineure, considérant que :

-le comité ne perçoit pas de préjudice sérieux au propriétaire

-le comité évalue l'aspect dérogoire comme majeur

03. Considérant qu'un avis public a été transmis informant de la tenue d'un processus de consultation écrite du 16 décembre au 10 janvier;

04. Considérant qu'aucune observation n'a été déposée dans le cadre de ce processus de

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

consultation écrite;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la recommandation défavorable du CCU et de refuser la demande de dérogation mineure 2021-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-016 Demande de dérogation mineure no.2021-003 - Lot no.5 826 122 du cadastre du Québec

01. Considérant que Coriden inc. a déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé sur le numéro de lot 5 826 347 du cadastre du Québec;

02. Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 2021-21-22, à l'effet d'accepter cette dérogation mineure, considérant que :

-le comité perçoit un préjudice au demandeur causé par la réglementation;

-le comité considère l'absence d'impact sur le voisinage;

03. Considérant qu'un avis public a été transmis informant de la tenue d'un processus de consultation écrite du 17 décembre au 10 janvier;

04. Considérant qu'aucune observation n'a été déposée dans le cadre de ce processus de consultation écrite;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution favorable du CCU et d'autoriser la dérogation mineure 2021-003 conditionnellement à ce que les matériaux, les couleurs et l'architecture soient tel que présentés au document « 2141_Planche d'inspiration 2021-12-14 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Décembre 2021

2022-01-017 Autorisation - Reconnaissance de la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville en matière de gestion intégrée des matières résiduelles

01. Considérant la résolution no.2021-12-254 de la MRC des Jardins-de-Napierville;

02. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville de déléguer ses compétences sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la MRC des Jardins-de-Napierville;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville reconnait la compétence en gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC des Jardins-de-Napierville;

D'autoriser la MRC à s'inscrire au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;

D'autoriser la MRC à compléter le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables et à percevoir les sommes relatives à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-018 Autorisation - Achat d'abrasif - Saison hiver 2021-2022

01. Considérant la nécessité d'acheter de l'abrasif pour assurer un mélange adéquat pour l'entretien des routes durant la saison d'hiver;

02. Considérant un bon de commande ouvert d'un montant maximum de 11,000\$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un mandat ouvert maximal de 11,000\$ taxes incluses pour l'achat d'abrasif auprès de Carrière Bernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-019 Autorisation - Usine d'épuration : Remplacement d'un disjoncteur principal du poste de pompage de Napierville

01. Considérant la résolution no.2021-12-319 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution no.2021-12-319 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

D'autoriser la répartition d'un montant de 6,054.52\$ plus les taxes applicables selon la répartition prévue à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-020 Autorisation - Dépenses pour les tests d'échantillonnage d'eau potable pour 2022

01. Considération l'obligation de réaliser différents tests d'échantillonnage d'eau potable pour l'année 2022;

02. Considérant la nouvelle grille tarifaire pour 2022 transmis par la compagnie Eurofin;

03. Considérant un mémo rédigé par Monsieur Viau prévoyant un coût net de 8,731\$;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une dépense de 8,731\$ pour la réalisation des tests d'échantillonnage d'eau potable pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-021 Autorisation - Programmation TECQ version 1

01. Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

02. Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, haut fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridique et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-022 Autorisation - Mandat de réalisation des plans et devis pour la réfection de la Grande ligne du rang Double section Est

01. Considérant la décision de prioriser la section Est de la Grande ligne du rang Double lors de la préparation du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisation;

02. Considérant la nécessité de préparer les plans et devis pour pouvoir déposer une demande de subvention et pouvoir aller en appel d'offres;

03. Considérant une offre de services provenant de Shellex au montant de 12,500\$ taxes en sus pour la réalisation de ce mandat;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi d'un mandat de 12,500\$ taxes en sus pour la réalisation d'un mandat de réalisation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection de la section Est de la Grande ligne du rang Double.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2022-01-023 Autorisation - Achat d'aménagement récréatif pour le parc Michel Dumouchel

01. Considérant la volonté du conseil municipal de procéder à des aménagements

récréatifs dans le Parc Michel Dumouchel,

02. Considérant un projet d'un montant de 76 446\$ taxes comprises devant être soumis à l'approbation par le Fonds Régions et Ruralité (FRR).

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reporter la décision du conseil à une séance ultérieure, étant donné la complexité du dossier à présenter pour l'acceptation au FRR et afin de respecter les normes d'aménagement présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

La séance se tenant en vidéoconférence, les citoyens avaient la possibilité de présenter par écrit. Aucune questions n'avaient été soumises au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-024 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant,

Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville

APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIE MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE MARDI, LE 11 JANVIER 2022 A 20H00 (Article 142 du C.M.)

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi 11 janvier 2022 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 26 janvier 2022



Jean-Marie Mercier,
Maire